

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2012**

Délibération
n° 2012.11.133.B

**Salle de spectacles «
la Nef » : convention
cadre de mise à
disposition mutuelle
de matériel technique**

LE VINGT DEUX NOVEMBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **15 novembre 2012**

Secrétaire de séance : Guy ETIENNE

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, Jean-Pierre GRAND

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 22 NOVEMBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.11.133.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS / CULTURE

Rapporteur : **Monsieur BRONCY**

SALLE DE SPECTACLES « LA NEF » : CONVENTION CADRE DE MISE A DISPOSITION MUTUELLE DE MATERIEL TECHNIQUE

De le cadre d'un partenariat professionnel visant à améliorer leur fonctionnement, pérenniser la qualité de leurs actions communes et parfaire leurs propositions techniques respectives, La Nef et ses partenaires peuvent être amenés à des mises à disposition mutuelle de matériel technique, et ce à titre gratuit, en fonction des besoins ponctuels émis par chacun. Le matériel serait remis accompagné de la liste précisant son état, sa valeur ainsi que la durée du prêt.

Ces échanges visent à améliorer le fonctionnement, pérenniser la qualité des actions communes et parfaire les propositions techniques respectives des partenaires.

Afin de faciliter leur mise en œuvre, il convient de passer une convention cadre annuelle qui règle les grands principes du prêt.

La présente convention serait valable jusqu'au 31 septembre 2013.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation de la régie de la salle de spectacles « La Nef » du 6 novembre 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention cadre jointe, relative à une mise à disposition de matériel entre la Nef et les structures culturelles du territoire local, départemental, voire de la région,

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

28 novembre 2012

Affiché le :

28 novembre 2012